Briare

N° 2026-363-ST

A R R Ê T É

Accès interdit aux parcs et jardins de la Commune

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le point de situation de Météo France en date du 22 octobre 2026 plaçant le département du Loiret en vigilance JAUNE pour le phénomène de VENT FORT à partir du jeudi 22 octobre 2026 -20h00 et jusqu'au samedi 24 octobre 2026 - 8h00,

Considérant qu'au regard des conditions météorologiques défavorables - tempête Austen, il convient de prendre toutes mesures utiles afin de réglementer l'accès aux parcs et jardins de la Commune du vendredi 23 octobre 2026 - 8h00 au lundi 26 octobre 2026 - 10h00,

A R R Ê T E

Article 1er : En raison des conditions météorologiques défavorables - tempête Austen, l'accès aux parcs et jardins cités ci-dessous est interdit à toute personne, sauf services, police et secours, du vendredi 23 octobre 2026 - 8h00 au lundi 26 octobre 2026 - 10h00 :

- **Square Frédéric,**
- **Square de la Mairie,**
- **Square du Baraban,**
- **Square du Pont des Vignes,**
- **Gare d'eau des Prés Gris,**
- **Parc des Roches.**

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats des parcs et jardins cités précédemment par les soins des Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les dispositions de l'article 1 ne s'appliquent pas aux Services Techniques, à la Police Municipale, à la Gendarmerie et au Centre d'Incendie et de Secours de la Ville de Briare.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- à la Police Municipale,
- au Centre de Secours de Briare,
- aux Services Techniques.

Briare-le-Canal, le 23 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE BRIARE
LOIRET

Gabriel DENIZOT

Villes et Villages Fleuris
TELEPHONE 02 38 31 20 08 - EMAIL : mairie@villedebriare.fr